



Déclaration préalable CAPA du 23 NOVEMBRE 2015

Stagiaires et titularisation :

La date de cette CAPA, mois de novembre, peut pénaliser les stagiaires recrutés en 2014 et exerçant à temps partiel. La date ne permet pas de valider leur titularisation à peu de jours près. Ces personnes ne pourront donc pas participer au mouvement sur AMIA. Serait-il possible d'envisager l'année prochaine une autre période pour cette CAPA ?

Missions

La circulaire des missions vient de paraître au BO (circulaire n°2015-119 du 10-11-15). Un arrêté ministériel définit une visite médicale pour la 6^{ème} année (grande section) et un dépistage infirmier pour la 12^{ème} année (6ième).

Nous demandons la mise en place d'un groupe de travail académique pour définir le projet de santé académique, définir les missions académiques et son calendrier d'application.

Régime indemnitaire

La RIFSEEP s'appliquera aux personnels infirmiers en janvier 2016. Les circulaires ministérielles concernant notre catégorie sont maintenant finalisées ou en passe de l'être. Le SNIES UNSA Éducation, sollicite une concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Les commissaires paritaires

Christine Drappier
Catherine Fondeneige
Agnès Despaux
Marie-Pierre Rouanet-Gianazza